

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 Février 2020  
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY**

Présents : Martine BUENSOZ, Gaston CARRAZ, Jocelyne CARRON, Alain CHEVRE, Pierre DAYET, Jacques DUCHEMIN, Nicolas FAVRE, Marie Gabrielle FEASSON, Evelyne GRANGEAT, Bernard JANUEL, Jean Charles METRAS, Adeline VINCENT.

Excusée : Claire BELLY

Absentes : Sandra DOS SANTOS, Nathalie MOLLARD

Procurations : Claire BELLY à Nicolas FAVRE

Invités : Lionel FIGINI

12 présents et 13 votants, le quorum est atteint.

➤ Ouverture de séance :

Par Monsieur le Maire à 20h03. C'est le 62<sup>ème</sup> et dernier conseil municipal depuis le début du mandat.

➤ Election du secrétaire de séance :

Adeline VINCENT est retenue.

➤ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 février 2020

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

**1. Délibérations :**

**1.1. Administration générale :** décisions du Maire

1.1.1. Travaux en forêt communale : demande de subvention au Conseil Régional

La subvention est de 40% sur les travaux sylvicoles pour un montant de 2600 euros HT: travaux de dégagement, dépressage sur les parcelles B et C, soit 7,5ha.

**1.2. Administration générale :** autres

1.2.1. Désaffectation partielle d'un terrain route de Lovettaz

1.2.2. Déclassement du domaine public d'un terrain route de Lovettaz

1.2.3. Cession de terrain à la société Savoisienn Habitat

Le conseil municipal décide la désaffectation, le déclassement du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé de la commune, de la parcelle triangulaire en limite de zone, route de Lovettaz, d'une superficie de 10 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal approuve la cession de la parcelle de 10m<sup>2</sup> à la Savoisienn Habitat. En contrepartie, la parcelle d'une superficie de 42m<sup>2</sup>, qui comporte le parking, reste propriété de la commune.

Le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.4. CDGFPT 73 : mandat dans le cadre d'une consultation en matière de risques statutaires

Le conseil municipal donne mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux.

Le maire est chargé de transmettre au Président du CGFPT les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation, et indique que 14 agents CNRACL sont employés par la commune au 31 décembre 2019. Cet effectif conditionnera le rattachement la commune à l'une des tranches du marché public qui sera conduit par le Cdg73.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.5. CDGFPT 73 : démarche mutualisée dans le cadre d'une convention de participation pour le risque prévoyance

Le conseil municipal souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ». Le Cdg73 est mandaté afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire. Il est pris acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Cdg 73 par délibération et après convention avec le Cdg73, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Cdg73.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

#### 1.2.6. Grand Chambéry : convention pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie

Depuis le 1er janvier 2019, la commune est compétente en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie et d'exercice du pouvoir de police spéciale. Cette compétence a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des Services d'Incendie et de Secours, par l'intermédiaire de points d'eau incendie (P.E.I.), regroupant les poteaux ou bouches d'incendie et les points d'eau naturels ou artificiels. Dans une optique de cohérence et d'homogénéité de gestion des P.E.I. et afin de fiabiliser les interventions sur le réseau d'eau potable, Grand Chambéry a donc proposé une assistance à la gestion et à l'exploitation des points d'eau d'incendie pour le compte de ses communes membres. La convention est établie pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Grand Chambéry participera au renouvellement des poteaux incendie existants par un fonds de concours à hauteur de 50% des dépenses H.T. réalisées par la commune.

Le conseil municipal accepte la mise en place d'une convention pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des points d'eau d'incendie, et autorise le maire à signer ladite convention.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

### 1.3. **Finances**

#### 1.3.1. Budget général

##### 1.3.1.1. Compte administratif 2019

Le conseil municipal adopte le compte administratif qui retrace la gestion de M. le Maire pour l'année 2019 et qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 1.816.074,08 € Dépenses : 1.305.643,49 € Excédent (A) : 510.430,59 €

- Section d'investissement :

Recettes : 377.584,33 € Dépenses : 587.843,33 € Déficit (B) : 210.259,00 €

- Restes à réaliser :

Excédent (C) : 218.280,00 €

- Résultat global de clôture :

Excédent (A-B+C) : 518.451,59 €

Votes pour à 12 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix (le maire est absent du vote)

##### 1.3.1.2. Compte de gestion 2019

Le conseil municipal adopte le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2019, qui n'appelle ni réserve, ni observation.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

##### 1.3.1.3. Affectation des résultats 2019

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019, de la façon suivante :

- Report de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement : 510.430,59 €,

- Report du déficit d'investissement en section d'investissement : 210.259,00 €.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

##### 1.3.1.4. Vote des taux 2020

Le conseil municipal fixe pour 2020 les mêmes taux d'imposition qu'en 2019 des 3 taxes directes locales (habitation, foncier bâti et non bâti).

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

##### 1.3.1.5. Vote du budget 2020

Le conseil municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2020 :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 1.897.730,59 €,
  - Recettes et dépenses d'investissement : 1.217.350,00 €
- Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

### 1.3.2. Budget annexe réseau de chaleur

#### 1.3.2.1. Compte administratif 2019

Le conseil municipal adopte le compte administratif du budget annexe « réseau de chaleur » qui retrace la gestion de M. le Maire pour l'année 2019:

- Section de fonctionnement :  
Recettes : 124.894,69 € Dépenses : 61.658,99 € Excédent (A) : 63.235,70 €
- Section d'investissement :  
Recettes : 2.005,16 € Dépenses : 0,00 € Excédent (B) : 2.005,16 €
- Restes à réaliser :  
Déficit (C) : 5.900,00 €
- Résultat global de clôture :  
Excédent (A+B-C) : 59.340,86 €

Votes pour à 12 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix (le maire est absent au vote)

#### 1.3.2.2. Compte de gestion 2019

Le conseil municipal adopte le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2019, qui n'appelle ni réserve, ni observation.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

#### 1.3.2.3. Affectation des résultats 2019

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019, soit 63.235,70 €, de la façon suivante :

- excédent de fonctionnement capitalisé : 3.894,84 €,
- le solde, soit 59.340,86 €, reporté en section de fonctionnement sur l'exercice 2020.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

#### 1.3.2.4. Vote du budget 2020

Le conseil municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2020 :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 139.340,86 €,
- Recettes et dépenses d'investissement : 35.400,00 €

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

## 2. Informations diverses :

- Hameau solaire Penhelios

Tous les terrains liés à la construction de ce nouveau hameau ont été vendus à la Savoisienne.

- Ventilation du bâtiment multifonctionnel

Suite à l'audit de la ventilation du bâtiment (problèmes de surchauffe en été et de dépression), il a été trouvé l'obstruction d'une grille d'admission d'air neuf. Une amélioration est perçue mais pourra être vérifiée seulement cet été.

- Mot du Maire pour conclure la mandature

- Dates à retenir :

- 28 février concert de blues à la salle des fêtes 20h30
- 15 mars élections municipales

### ➤ Clôture de séance :

Par Monsieur le Maire à 21h05.

Pour le conseil municipal,  
La secrétaire de séance.  
Adeline Vincent